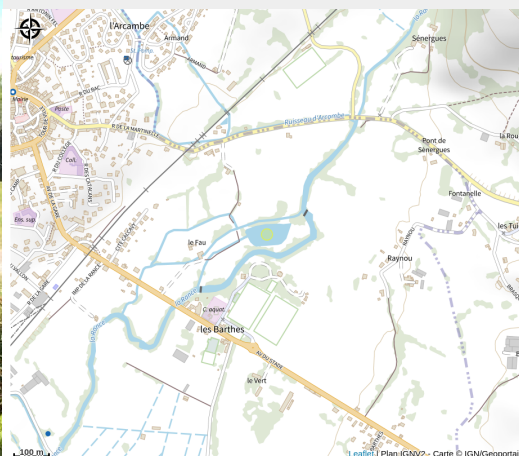


Étang du Domaine du Fau

Cantal



Crédit photo : Étang du Moulin du Fau (OT Châtaigneraie)

Dans un univers protégé, ce lieu de charme et de caractère classé Espace Naturel Sensible, géré par l'AAPPMA de la Châtaigneraie, se prête à la pêche.

Infos pratiques

Categorie : Autres sites recommandés

Description

Activité pêche (1e catégorie = truites et poissons blancs) : permis de pêche nécessaire, tarifs et vente sur www.cartedepeche.fr ou :

- au bar À La P'tite soif à Maurs
- à la jardinerie Destruels-Bouygues à Saint-Étienne-de-Maurs
- à l'épicerie Proxi de Boisset
- au camping Le Cantalou à Cassaniouze
- au bar du Centre à Saint-Mamet-la-Salvetat
- à la jardinerie Destruels-Bouygues au Rouget

+ Carte locale en sus (jusqu'au 24 mai seulement) en vente (8 €/jour/adulte) dans les deux premiers points de vente.

Alevinages réguliers en truites arc-en-ciel jusqu'en mai.

Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Ouverture:

Du 01/01 au 31/12.

Pêche autorisée aux dates annuelles d'ouverture nationales. Pêche interdite le vendredi jusqu'au 24 mai 2024. Règlementation disponible dans chaque point d'information de l'Office de tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne.

Tarifs:

Accès libre.

Fiche mise à jour par Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne le 22/03/2024

Contact

Avenue du Stade
15600 Maurs
Tél. 06 79 49 35 03